

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
---  
ARRÊTÉ  
**Le Président de Limoges Métropole**

du 12 septembre 2025

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Bonnac-la-Côte

N° 27036

**Le code général des collectivités territoriales.**  
**W** le code de l'aménagement et notamment ses articles L213 et suivants et R213 et suivants.  
**W** le code de l'urbanisme, notamment l'article L213-41.  
**W** le Code des relations entre le public et l'administration en particulier son article L321-1.  
**W** l'article du président de Limoges Métropole en date du 12 décembre 2024 engageant la modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Bonnac-la-Côte.  
**W** la décision de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 18 juillet 2025, signifiant, M. Bernard GONZALEZ, en qualité de commissaire enquêteur et M. Hervé COULAUD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de soumettre la enquête publique la procédure de modification n°1 du PLU de Bonnac-la-Côte.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1.** Il y a lieu conformément à l'article L213-41 du code de l'urbanisme de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Bonnac-la-Côte. Cette enquête, ouverte à compter de la date de la présente décision, aura pour objet de permettre au public de donner son avis sur la modification de la commune ou devant être ouverte à l'urbanisme qui sera à une modification de la commune de PLU en zone A (agricoles) et à modifier le règlement écrit et le règlement graphique afin de permettre le changement de destination des parcelles destinées à zones agricoles et forestières et d'identifier de nouveaux bâtiments, conformément à l'article L213-41 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique sera ouverte du lundi 8 octobre 2025 à partir de 09h00 au lundi 20 octobre 2025 à 17h00 toutes les journées pendant 13 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 19 rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES, a été désigné comme siège de l'enquête publique.

**ARTICLE 2.** Le dossier relatif à l'enquête présente à l'article 1, sera tenu à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs du lundi 8 octobre 2025 à partir de 09h00 au lundi 20 octobre 2025 entre 17h00 aux dates et aux lieux suivants :


- à la mairie de Bonnac-la-Côte, située au 10, **Rue de la Moelle**,
- 87120 BONNAC-LA-CÔTE**, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et de 18h00 à 19h00 à l'exception du vendredi après-midi, et le samedi matin de 09h00 à 12h00.
- au siège de Limoges Métropole, situé au 19, **rue Bernard Palissy**,
- 87000 LIMOGES** pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et de 18h00 à 19h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Bonnac-la-Côte ([Site/Commune/Bonnac-la-Cote.fr](http://Site/Commune/Bonnac-la-Cote.fr)) et sur le site internet de Limoges Métropole ([Site/Commune/limoges-metropole.fr](http://Site/Commune/limoges-metropole.fr)) jusqu'à l'enquête publique.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Bonnac-la-Côte

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2025

 **27036.pdf**  
(.pdf, 197,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**